

DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Biens)

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 19 Mai 2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : UNDP/RFQ/2020/048

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de **L'ACQUISITION DE KITS DIDACTIQUES POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE TABOU EN SIX (06) LOTS** tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises **par mail** jusqu'au **29 Mai 2020** à l'adresse suivante : procurement.offers.ci@undp.org

NB : La référence de l'appel d'offres doit être mentionnée dans l'objet du mail. Toute offre ne se conformant pas à ces exigences ne sera pas considérée.

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	DDP
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Centre Professionnel de TABOU
Date et heure limites de livraison prévues <i>(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)</i>	Deux semaines à compter de la notification ou de la transmission du bon de commande.
Calendrier de livraison	<input type="checkbox"/> A PRECISER
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	<input type="checkbox"/> FCFA
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	<input type="checkbox"/> MONTANT HORS TVA
Services après-vente requis	<input type="checkbox"/> REQUIS
Date-limite de soumission de l'offre de prix	<input type="checkbox"/> 29 Mai 2020 (UTC)
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input type="checkbox"/> Français
Documents à fournir en plus de la facture proforma	<input type="checkbox"/> Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 <input type="checkbox"/> Registre de commerce <input type="checkbox"/> Attestation de régularité fiscale valide à la date du 05/05/20 <input type="checkbox"/> Au moins une (01) attestation de bonne exécution (ABE) pour la livraison de biens similaires ou assimilés au cours des trois dernières années (2017-2018-2019 ou (2018-2019-2020) d'un montant minimum de 1 000 000 FCFA. <input type="checkbox"/> Une photo de chaque équipement pour le lot soumissionné NB : les entreprises soumissionnant pour plusieurs lots doivent transmettre au moins deux (02) de différents clients. Les ABE doivent se conformer aux mêmes exigences.
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la

	présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> N/A
Conditions de paiement	<input type="checkbox"/> 100% dès livraison complète des biens
Indemnité forfaitaire	N/A
Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas¹ <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat <input type="checkbox"/> Délai de livraison le plus court <input type="checkbox"/> Garantie minimum 1 an
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un ou plusieurs fournisseurs dans l'intérêt du PNUD. Les lots sont indivisibles.
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Bon de commande
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement de 72 heures
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Certification de service fait <input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ	<input type="checkbox"/> Spécifications des biens requis (annexe 1) <input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales applicables au bon de commande (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<i>procurement.ci@undp.org</i> Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

¹ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,
19/05/2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'A' with a horizontal stroke extending to the right.

Spécifications techniques

**LOT 1 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN CONSTRUCTION
METALLIQUE**

N°	DESIGNATION	REFERENCE / CONDITIONNEMENT	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	ELECTRODE	PAQUET	13	Diamètre 2,5 mm longueur 30 cm
2	ELECTRODE	PAQUET	10	Diamètre 3,15 mm, longueur 30 cm
3	DISQUES A MEULER	PAQUET	3	Diamètre 360 mm x épaisseur 6 mm
4	DISQUES A TRONCONNER	PAQUET	5	Diamètre 360 mm x épaisseur 3 mm
5	PAQUET DE LAME DE SCIE	PAQUET	12	Scie à métaux, incassable, 8 à 10 dents au cm
6	ANTIROUILLE	POT	21	1 KG
7	PINCEAU	MOYEN	25	
8	PINCEAU	GRAND	17	
9	DILUANT	BIDON DE 1 L	20	Cellulosique C
10	DILUANT	BIDON DE 1 L	10	Cellulosique A
11	CORNIERE	30X30X2	23	Dimension 30X30X2
12	TUBE CARRE	30X30X4	23	Dimension 30X30X4
13	FER PLAT	20X2	23	20X2 (largeur 20 mm et épaisseur 2 mm)
14	FEUILLE DE TOLE NOIR	10/10	21	Epaisseur 10/10 soit 1mm
15	FEUILLE DE TOLE NOIR	15/10	14	Epaisseur 15/10, 1,5 mm
16	FEUILLE DE TOLE NOIR	20/10	8	Epaisseur 20/10 soit 2 mm
17	FEUILLE DE TOLE NOIR	30/10	5	Epaisseur 30/10 soit 3 mm
18	DEMARREUR	SDMO	1	Pour poste autonome de soudure SDMO 4 KVA
19	MANOMETRE OXYGENE		1	OXYGENE, gradué de 0-450 bars, diamètre 52 mm, épaisseur 25 mm
20	MANOMETRE ACETYLENE		1	Acétylène, pression de 0 à 2,5 bars, 63 mm de diamètre

LOT 2 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN MENUISERIE

N°	DESIGNATION	REFERENCE / CONDITIONNEMENT	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	PAQUET DE POINTE	N°3	3	Ordinaire n°3
2	PAQUET DE POINTE	N°4	3	Ordinaire n°4
3	PAQUET DE POINTE	N°5	3	Ordinaire n°5
4	PAQUET DE POINTE	N°6	3	Ordinaire n°6
5	PAQUET DE POINTE	N°7	3	Ordinaire n°7
6	PAQUET DE POINTE	N°8	3	Ordinaire n°8
7	PAQUET DE POINTE	N°9	3	Ordinaire n°9
8	PAQUET DE POINTE	N°10	3	Ordinaire n°10
9	PAQUET DE POINTE	N°12	3	Ordinaire n°12
10	DISQUES A PONCER	N° 100	20	
11	METRE DE PAPIER VERT	METRE	12	N 120
12	COLLE A BOIS	POT	3	Concentré latex, 1 kg
13	VERNIS	BOUTEILLE DE 1 LITRE	3	Cellulosique concentré, 1 litre
14	DILUANT	BOUTEILLE DE 1 LITRE	3	Cellulosique C, 1 litre
15	CROIX DE MACHINE		12	550 par douze et demi
16	POMMELLE DE FENETRE PETIT	PETIT (PAIRE)	12	En acier trempe, couleur jaune
17	VACHETTE	2 COUPS	8	2 coups
18	VACHETTE	3 COUPS	8	3 coups
19	CROCHET	8 PAQUETS DE CHAQUE	8	Grand, moyen et petit
20	AIMANT	UNITE	8	Couleur noir
21	PLANCHE	4mX30cmX4cm	84	(BAYA-LINGUE...) 4m de longueurX30cm de largeurX4cm d'épaisseur
22	MADRIER	4mX20cmX6cm	28	4m de longueur X20cm de largeur X6cm d'épaisseur
23	CHEVRON	6./8	15	6 cm d'épaisseur / 8 cm de largeur

24	CHEVRON	6./4	15	6 cm d'épaisseur / 4 cm de largeur
25	SCIE EGOINE	GRANDE DENT	1	A tenonne
26	SCIE EGOINE	PETITE DENT	1	A arraser
27	MARTEAU MASSE	25	1	N 25
28	MARTEAU MASSE	20	1	N 20
29	JEU DE CISEAUX		1	8 à 30 mm
30	TENAILLE	COURT	1	
31	TENAILLE	LONG	1	
32	PIED DE BICHE (ARRACHE CLOU)		2	Noire
33	RABOT METALLIQUE		2	Metallique
34	RAPES		2	Demi ronde
35	SERJOINT	1,5 METRE	2	Longueur 1,5 m
36	SERJOINT	1,5 METRE	2	Longueur 2 m
37	JEU DE LAME DE RABOT	POUR LA MACHINE A BOIS DE 7 OPERATIONS	1	Longueur 40 cm, qualité ENOX

LOT 3 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN COIFFURE

N°	DESIGNATION	REFERENCE	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	DEFRISANT	GRAND POT	36	Grand pot 900 ml
2	POMMADE DE CHEVEUX	GRAND POT	64	Grand pot 900 ml
3	GEL	GRAND POT	64	Grand pot 1000 ml
4	SHAMPOING	BIDON DE 1L	64	Bidon de 5 litres
5	DEMELANT	BIDON DE 1 LITRE	64	Bidon de 5 litres
6	EAU BLEU	BIDON DE 1 LITRE	18	Eau bleu 500 ml
7	LAQUE	SIMPLE	36	Laque simple, 1 l
8	LAQUE	FORTE	18	Laque forte, 1 l
9	EPINGLE	PAQUET GRAND	80	Epingle grand paquet
10	EPINGLE	PAQUET PETIT	80	Epingle petit paquet
11	MECHE OUTRE	PAQUET	230	Couleur noir
12	MECHE OUTRE	PAQUET	50	Couleur rouge
13	MECHE OUTRE	PAQUET	50	Couleur jaune or
14	MECHE OUTRE	PAQUET	50	Couleur marron
15	MECHE OUTRE	PAQUET	50	Couleur verte
16	FILET	PAQUET	35	Pour cheveux
17	TISSAGE	PAQUET	40	4 boules pour coupe
18	TISSAGE	PAQUET	30	SECRET ou équivalent
19	TISSAGE	PAQUET	30	DIANA ou équivalent
20	CHAPEAU	PAQUET	50	Pour perruque
21	BABY-LISS	PETIT	2	Forme petite, Température maxi 210 degré celsius, Boutton de rotation à 360 degré
22	BABY-LISS	MOYEN	2	Forme moyenne Température maxi 210 degré celsius, Boutton de rotation à 360 degré
23	BABY-LISS	GRAND	2	Forme grand Température maxi 210 degré celsius, Boutton de rotation à 360 degré
24	FER A LISSER		6	En céramique / 200 °c, 220-240 Vilt, 30 Watt, 50/60 Hz
25	SECHE CHEVEUX		6	Type A8, puissance 2100 W, Tension 220 V, 450 Hz
26	MIROIR	GRAND	6	Longueur 1,5 m sur largeur 0,06 m
27	TROUSSE DE PEDICURE/MANICURE COMPLETE	GRAND	6	
28	PIERRE A PONCER		6	Pour la plante du pied et la paume
29	LAME DE GRATAGE		6	
30	BROSSE DE BROCHING		6	A main, simple

LOT 4 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN COUTURE

N°	DESIGNATION	REFERENCE	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	LAINES ROUGE	ROULEAU	12	Couleur rouge
2	LAINES BLEU	ROULEAU	12	Couleur rouge
3	LAINES VERT	ROULEAU	12	Couleur verte
4	GARNITURE ROSE	PAQUET	4	Couleur rose, longueur du rouleau 30 mètres
5	GARNITURE BEIGE	PAQUET	4	Couleur belge, longueur du rouleau 30 mètres
6	GARNITURE BLEU MARINE	PAQUET	4	Couleur bleu marine, longueur du rouleau 30 mètres
7	PAQUET D'AIGUILLE A MAIN	PAQUET	6	Grand
8	PAQUET D'AIGUILLE A MAIN	PAQUET	6	Moyen
9	AIGUILLE DE MACHINE 16	PAQUET	13	N 16, Rond
10	AIGUILLE DE MACHINE 18	PAQUET	13	N 18, Rond
11	HUILE DE MACHINE	PAQUET	4	Boite jaune
12	COUVERTURE KAKI	ROULEAU	300	Matière papier kaki
13	BOUTON BLANC PETIT	PAQUET	2	Couleur blanche, taille Petit, Bombet
14	BOUTON KAKI PETIT	PAQUET	2	Couleur Kaki, Taille petit et Bombet
15	BOUTON KAKI GRAND	PAQUET	2	Couleur Kaki, Taille grand pour Sahérienne
16	FERMETURE ÉCLAIR A GLISSIERE BLEU MARINE LONG	PAQUET	3	Couleur bleu-marine, taille 50 cm pour robe
17	FERMETURE ÉCLAIR A GLISSIERE BLEU MARINE COURT	PAQUET	3	Couleur bleu-marine, taille 18 cm pour pantalon
18	FERMETURE ÉCLAIR A GLISSIERE KAKI COURT	PAQUET	2	Couleur kaki, taille 18 cm pour pantalon
19	PEPELINE FAIBLE BLANC	ROULEAU	6	Faible, couleur blanche, longueur du rouleau 30 mètres
20	PEPELINE LOURD BLANC	ROULEAU	6	Lourd, couleur blanche, longueur du rouleau 30 mètres
21	DOUBLE COL	ROULEAU	8	Couleur blanche, longueur du rouleau 30 mètres
22	TISSU KAKI	ROULEAU	4	Couleur Kaki, longueur du rouleau 30 mètres
23	TISSU MILLE CARREAU	ROULEAU	2	Couleur bleu et blanc, longueur du rouleau 30 mètre



24	TISSU MILLE CARREAU	ROULEAU	2	Couleur marron et blanc, longueur du rouleau 30 mètres
25	TISSU BLEU	ROULEAU	4	Couleur bleu, longueur du rouleau 30 mètres
26	TISSU BLANC	ROULEAU	4	Couleur Blanche, longueur du rouleau 30 mètres
27	FER A REPASSER		4	Moyen -Electrique à vapeur



**LOT 5 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN PLOMBERIE
BATIMENT**

N°	DESIGNATION	REFERENCE	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	BOUTEILLE DE GAZ CAMPING	CAMPING	35	190 g de couleur bleu
2	TEFLONS	ROULEAU	35	19 mm de largeur, longueur 15 m, épaisseur 0,2 mm de couleur jaune
3	CHEVILLE	PAQUET	13	Diamètre 10 mm, Couleur orange
4	CHEVILLE	PAQUET	13	Diamètre 12 mm, Couleur orange
5	COLONNE DE DOUCHE	COMPLET	3	Matière Aluminium ou inox
6	RACCORD FLEXIBLE DE DOUCHE		15	Flexible multi jet d'eau
7	RACCORD FLEXIBLE DE LAVABO F/F		6	Flexible, Femelle/Femelle
8	RACCORD FLEXIBLE DE LAVABO M/F		9	Flexible, Mâle/Femelle
9	RACCORD FLEXIBLE DE WC F/F		6	Flexible, Femelle/Femelle
10	RACCORD FLEXIBLE DE WC M/F		9	Flexible, Mâle/Femelle
11	REDUCTEURS TAMPON		21	Matière PVC, Diamètre 75/40 mn
12	REDUCTEURS	40/33	21	Matière PVC, Diamètre 40/32
13	REDUCTEURS	16/21	21	Matière PVC, Diamètre 16/21
14	REDUCTEURS	20/26	21	Matière PVC, Diamètre 20/26
15	BARRE TUYAU	A PRESSION 16/20	2	A pression, Diamètre 16/20 mm
16	METRE DE PEX	16 mm	10	Diamètre 16 mm, couleur orange
17	METRE DE CUIVRE	A PRESSION 14 mm	10	A pression, Diamètre 14 mm et Epaisseur 1 mm
18	METRE DE CUIVRE	A PRESSION 12 mm	10	A pression Diamètre 14 mm et Epaisseur 1 mm
19	BARRE DE TUYAU	PVC 110	10	Matière PVC, Diamètre 110 mm
20	BARRE DE TUYAU	PVC 100	10	Matière PVC, Diamètre 100 mm



21	BARRE DE TUYAU	PVC 75	10	Matière PVC, Diamètre 75 mm
22	BARRE DE TUYAU	PVC 32	10	Matière PVC, Diamètre 32 mm
23	TUBE DE COLLE	TANGIT	15	TANGIT, couleur rouge
24	COUDE	16/20	15	Matière PVC, simple de diamètre 16/20 mm
25	COUDE	20/25	15	Matière PVC, simple de diamètre 20/25 mm
26	COUDE FILETE	16/20 PVC	15	Matière PVC, Diamètre 16/20
27	COUDE FILETE	20/25 PVC	15	Matière PVC, Diamètre 16/25
28	CHALUMEAU		2	D'étanchéité rechargeable pour tube de gaz camping

LOT 6 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN ELECTRICITE- BATIMENT

N°	DESIGNATION	REFERENCE	QTE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	INTERRUPTEUR	PAQUET	1	Simple allumage en castre
2	INTERRUPTEUR	PAQUET	1	Simple allumage apparent
3	INTERRUPTEUR	PAQUET	1	Double allumage en castre
4	INTERRUPTEUR	UNITE	5	Double allumage apparent
5	INTERRUPTEUR VA ET VIENS	PAQUET	1	Simple en castre
6	INTERRUPTEUR VA ET VIENS	PAQUET	1	Simple apparent
7	PRISE+TERRE	PAQUET	1	En castré étanche
8	PRISE+TERRE	PAQUET	1	Apparent
9	COFFRET MODULAIRE	COFFRET	2	Apparent 54 pose
10	COFFRET MODULAIRE	COFFRET	2	Apparent 36 pose
11	DPN	PAQUET	1	10 A
12	DPN	PAQUET	1	16 A
13	DOUILLE	PAQUET	1	B22, de couleur noir
14	DOUILLE	PAQUET	10	A vis E27, de couleur noir
15	CABLE	ROULEAU	1	VGX 3X1,5 mm
16	CABLE	ROULEAU	2	VGX 3X2,5 mm
17	ATTACHE	BOITE	6	N 9
18	ATTACHE	BOITE	6	N 10
19	DOMINO 25	BARETTE	9	N 25
20	REGLETTE COMPLETE	UNITE	10	NEYON, longueur 1,20 m
21	AMPOULE	UNITE	20	NEYON, Simple longueur 1,20 m
22	AMPOULE NEYON LED	UNITE	10	NEYON, LED, longueur 1,20 m
23	INTERRUPTEUR VA ET VIENS	UNITE	18	Double en castre
24	COFFRET	UNITE	3	Apparent 6 pose
25	COFFRET	UNITE	3	Apparent 8 pose
26	COFFRET	UNITE	3	Apparent 4 pose
27	COFFRET	UNITE	3	Apparent 2 pose
28	CABLE	ROULEAU	1	Souple 3x1,5 mm

29	INTERDIFFERENTIEL	UNITE	2	C40 30 mA triphasé
31	INTERDIFFERENTIEL	UNITE	2	C40 30 mA monophasé
31	DISJONCTEUR DIFFERENTIEL	UNITE	2	Triphasé 30/60 A
32	DISJONCTEUR	UNITE	2	Monophasé 5/15 A
33	DISJONCTEUR	UNITE	2	Monophasé 10/30 A
34	TELERUPTEUR	UNITE	2	4 Bornes
35	TELERUPTEUR		1	4 Bornes
36	APPAREIL DE MESURE		1	Universel, numérique
37	INTERDIFFERENTIEL		1	Monophasé C63-30 mA
38	INTERDIFFERENTIEL		1	Triphasé C63-30 mA

19/05/2020



FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR
(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **UNDP/RFQ/2020/048**

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
LOT 1 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN CONSTRUCTION METALLIQUE					
1	ELECTRODE	13			
2	ELECTRODE	10			
3	DISQUES A MEULER	3			
4	DISQUES A TRONCONNER	5			
5	PAQUET DE LAME DE SCIE	12			
6	ANTIROUILLE	21			
7	PINCEAU MOYEN	25			
8	PINCEAU GRAND	17			
9	DILUANT	20			
10	DILUANT	10			
11	CORNIERE	23			
12	TUBE CARRE	23			
13	FER PLAT	23			
14	FEUILLE DE TOLE NOIR	21			
15	FEUILLE DE TOLE NOIR	14			
16	FEUILLE DE TOLE NOIR	8			
17	FEUILLE DE TOLE NOIR	5			
18	DEMARREUR	1			
19	MANOMETRE OXYGIENE	1			
20	MANOMETRE ACETYLENE	1			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale				

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
LOT 2 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN CONSTRUCTION METALLIQUE					
1	PAQUET DE POINTE	3			
2	PAQUET DE POINTE	3			
3	PAQUET DE POINTE	3			
4	PAQUET DE POINTE	3			
5	PAQUET DE POINTE	3			
6	PAQUET DE POINTE	3			
7	PAQUET DE POINTE	3			
8	PAQUET DE POINTE	3			
9	PAQUET DE POINTE	3			
10	DISQUES A PONCER	20			
11	METRE DE PAPIER VERT	12			
12	COLLE A BOIS	3			
13	VERNIS	3			
14	DILUANT	3			
15	CROIX DE MACHINE	12			
16	POMMELE DE FENETRE PETIT	12			
17	VACHETTE	8			
18	VACHETTE	8			
19	CROCHET	8			
20	AIMANT	8			
21	PLANCHE	84			
22	MADRIER	28			
23	CHEVRON	15			
24	CHEVRON	15			
25	SCIE EGOINE	1			
26	SCIE EGOINE	1			
27	MARTEAU MASSE	1			
28	MARTEAU MASSE	1			
29	JEU DE CISEAUX	1			
30	TENAILLE	1			
31	TENAILLE	1			
32	PIED DE BICHE (ARRACHE CLOU)	2			
33	RABOT METALLIQUE	2			
34	RAPES	2			
35	SERJOINT	2			
36	SERJOINT	2			
37	JEU DE LAME DE RABOT	1			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale				

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
LOT 3 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN COIFFURE					
1	DEFRISANT	36			
2	POMMADE DE CHEVEUX	64			
3	GEL	64			
4	CHAMPOING	64			
5	DEMELANT	64			
6	EAU BLEU	18			
7	LACQUE	36			
8	LACQUE	18			
9	EPINGLE	80			
10	EPINGLE	80			
11	MECHE OUTRE	230			
12	MECHE OUTRE	50			
13	MECHE OUTRE	50			
14	MECHE OUTRE	50			
15	MECHE OUTRE	50			
16	FILET	35			
17	TISSAGE	40			
18	TISSAGE	30			
19	TISSAGE	30			
20	CHAPEAU	50			
21	BABY-LISS	2			
22	BABY-LISS	2			
23	BABY-LISS	2			
24	FER A LISSER	6			
25	SECHE CHEVEUX	6			
26	MIROIR	6			
27	TROUSSE DE PEDICURE/MANICURE COMPLETE	6			
28	PIERRE A PONCER	6			
29	LAME DE GRATAGE	6			
30	BROSSE DE BROCHING	6			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale				

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
LOT 4 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN COUTURE					
1	LAIN ROUGE	12			
2	LAIN BLEU	12			
3	LAIN VERT	12			
4	GARNITURE ROSE	4			
5	GARNITURE BEIGE	4			
6	GARNITURE BLEU MARINE	4			
7	PAQUET D'AIGUILLE A MAIN	6			
8	PAQUET D'AIGUILLE A MAIN	6			
9	AIGUILLE DE MACHINE 16	13			
10	AIGUILLE DE MACHINE 18	13			
11	HUILE DE MACHINE	4			
12	COUVERTURE KAKI	300			
13	BOUTON BLANC PETIT	2			
14	BOUTON KAKI PETIT	2			
15	BOUTON KAKI GRAND	2			
16	FERMETURE ÉCLAIR A GLISSIERE BLEU MARINE LONG	3			
17	FERMETURE ÉCLAIR A GLISSIERE BLEU MARINE COURT	3			
18	FERMETURE ÉCLAIR A GLISSIERE KAKI COURT	2			
19	PEPELINE FAIBLE BLANC	6			
20	PEPELINE LOURD BLANC	6			
21	DOUBLE COL	8			
22	TISSU KAKI	4			
23	TISSU MILLE CARREAU	2			
24	TISSU MILLE CARREAU	2			
25	TISSU BLEU	4			
26	TISSU BLANC	4			
27	FER A REPASSER	4			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale				

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
LOT 5 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN PLOMBERIE BATIMENT					
1	BOUTEILLE DE GAZ CAMPING	35			
2	TEFLONS	35			
3	CHEVILLE	13			
4	CHEVILLE	13			
5	COLONNE DE DOUCHE	3			
6	RACCORD FLEXIBLE DE DOUCHE	15			
7	RACCORD FLEXIBLE DE LAVABO F/F	6			
8	RACCORD FLEXIBLE DE LAVABO M/F	9			
9	RACCORD FLEXIBLE DE WC F/F	6			
10	RACCORD FLEXIBLE DE WC M/F	9			
11	REDUCTEURS TAMPON	21			
12	REDUCTEURS	21			
13	REDUCTEURS	21			
14	REDUCTEURS	21			
15	BARRE TUYAU	2			
16	METRE DE PEX	10			
17	METRE DE CUIVRE	10			
18	METRE DE CUIVRE	10			
19	BARRE DE TUYAU	10			
20	BARRE DE TUYAU	10			
21	BARRE DE TUYAU	10			
22	BARRE DE TUYAU	10			
23	TUBE DE COLLE	15			
24	COUDE	15			
25	COUDE	15			
26	COUDE FILETE	15			
27	COUDE FILETE	15			
28	CHALUMEAU	2			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale				

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Quantité	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
LOT 6 : EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DE FORMATION EN ELECTRICITE-BATIMENT					
1	INTERRUPTEUR	1			
2	INTERRUPTEUR	1			
3	INTERRUPTEUR	1			
4	INTERRUPTEUR	5			
5	INTERRUPTEUR VA ET VIENS	1			
6	INTERRUPTEUR VA ET VIENS	1			
7	PRISE+TERRE	1			
8	PRISE+TERRE	1			
9	COFFRET MODULAIRE	2			
10	COFFRET MODULAIRE	2			
11	DPN	1			
12	DPN	1			
13	DOUILLE	1			
14	DOUILLE	10			
15	CABLE	1			
16	CABLE	2			
17	ATTACHE	6			
18	ATTACHE	6			
19	DOMINO 25	9			
20	REGLETTE COMPLETE	10			
21	AMPOULE	20			
22	AMPOULE NEYON LED	10			
23	INTERRUPTEUR VA ET VIENS	18			
24	COFFRET	3			
25	COFFRET	3			
26	COFFRET	3			
27	COFFRET	3			
28	CABLE	1			
29	INTERDIFFERENTIEL	2			
31	INTERDIFFERENTIEL	2			
31	DISJONCTEUR DIFFERENTIEL	2			
32	DISJONCTEUR	2			
33	DISJONCTEUR	2			
34	TELERUPTEUR	2			
35	TELERUPTEUR	1			
36	APPAREIL DE MESURE	1			
37	INTERDIFFERENTIEL	1			
38	INTERDIFFERENTIEL	1			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : coût de transport				
	Ajoutez : coût de l'assurance				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale, totale et globale				

TABLEAU 2 : Coûts d'exploitation estimatifs (le cas échéant)

Liste des articles consommables (<i>Incluez les pièces à forte rotation, le cas échéant</i>)	Consommation moyenne prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total par article

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons-nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Pays d'origine ² :			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente : minimum 01 an			
a) (N/A)			
b) (N/A)			
c) Appui technique			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[fonctions]
[date]*

² Si le pays d'origine exige une licence d'exportation au titre des biens achetés ou si d'autres documents utiles sont susceptibles d'être demandés par le pays de destination, le fournisseur doit les fournir au PNUD si le BC/contrat lui est attribué.

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la

demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.